



Compte-rendu du CTSA du 19 octobre 2021



1) Régime indemnitaire des personnels ATSS (voir notre site internet)

Une enveloppe de 700 000 euros a été envoyée par le ministère pour la revalorisation indemnitaire des personnels administratifs dans le cadre du Grenelle de l'éducation. Cette revalorisation concerne les personnels du BOP 214 (services académiques) et 141 (EPLÉ).

Le but est d'essayer d'aller vers une convergence indemnitaire interministérielle, l'Education Nationale étant le ministère où les primes des personnels administratifs sont les plus basses.

Il faut aussi harmoniser progressivement les régimes indemnitaires entre les 3 académies composant la région académique du Grand-Est.

Le troisième but est d'aller vers un abattement de 15 % pour l'IFSE (Indemnité de Fonction de Sujétion et d'Expertise) entre les personnels logés et non logés.

Les personnels ITRF bénéficient eux de la revalorisation triennale.

La FSU fait remarquer que pour les adjoints administratifs, il faudrait fusionner les groupes de fonction 1 et 2 et que tous les agents touchent 3800 euros annuels d'IFSE. Pour les adjoints techniques s recherche et formation n'exerçant pas de fonction informatique, leur IFSE est inférieure de 300 euros pour le groupe 2 et de 600 euros pour le groupe 1 à celles des adjoints administratifs, ce décrochage est profondément injuste.

La revalorisation indemnitaire prend effet de façon rétroactive le 1^{er} janvier 2021. Il y aura versement sur la paye de novembre 2021.

Pas de vote sur ce point, le vote sur le régime indemnitaire ATSS (en rajoutant aussi les médecins et les infirmières) aura lieu lors du CTA du 21 octobre. La FSU s'abstiendra car la revalorisation du régime indemnitaire n'est pas satisfaisante pour les catégories C.

2) Organisation des services académiques : mesures proposées :

Transfert d'un poste de catégorie B de la DSDEN54 (service logistique) au rectorat et d'un poste de catégorie C du service logistique du rectorat à la DSDEN54.

Création d'un poste de catégorie A chargé de communication de la DRAJES (Jeunesse et Sports) rattaché au cabinet du recteur, service de la communication.

Les organisations syndicales votent à l'unanimité pour.

3) Point déménagement et avancement des travaux :

Normalement, la réception des travaux sur le site de Saurupt devrait se faire pour le 28 janvier 2022 (avec une réserve, car il y a pénurie de certains matériaux de construction donc un certain retard est possible).

Il faut un délai de deux mois pour émettre des réserves sur les travaux (malfaçons par exemple).

Le déménagement devrait donc se faire au mois d'avril en débordant certainement un peu sur le mois de mai. La DSI déménagera en premier, puis, il faudra déterminer dans quel ordre les divisions du rectorat et de la DSDEN54 déménageront. CANOPE déménagera en dernier.

Plusieurs divisions ont déjà visité le site de Saurupt. Une visite peut être programmée pour chaque division qui le demande. Une deuxième visite est prévue pour les représentants des personnels le 22 novembre.

Il y a 5 accès possibles au grand bâtiment dit « Grand Saurupt ». Le bâtiment sera chauffé au gaz.

En tout, il y aura 227 places de parking, et un garage à vélo ouvert avec 100 à 120 places.

La salle de restauration du CROUS Saurupt a été restaurée.

Les résultats de l'enquête restauration :

Quarante-cinq pour cent de la population interrogée a répondu soit 438 personnes.

55 % des répondants mangeraient 1 à 3 fois par semaine au restaurant CROUS (très peu d'étudiants présents étant donné qu'ils ont déménagé sur le site ARTEM), 20 % 4 à 5 fois par semaine.

Pour le prix des repas, 44% des répondants seraient prêts à mettre moins de 5 euros et 47 % 5 à 10 euros (résultats à prendre avec précaution car les catégories A sont surreprésentées parmi les répondants).

Le plus important pour les personnels est le prix des plats, puis leur goût et leur composition.

40 % des personnels sont intéressés par une restauration traditionnelle assise avec un menu à la carte, 65 % seraient intéressés par la possibilité de commander leurs repas et de se les faire livrer sur leur lieu de travail.

Le CROUS propose sur le site une cafétéria vendant des sandwiches à prix réduit (par rapport aux boulangeries-pâtisseries).

Le repas CROUS est à 7 euros avec un système de 10 points si on prend un repas complet (entrée, plat de résistance et dessert). En dessous de l'indice 480, l'action sociale, entre les prestations ministérielles et interministérielles rembourse 3,02 euros le repas. Les représentants du personnel font remarquer qu'à 4 euros le repas, la restauration collective ne va pas attirer les agents qui ont les plus bas salaires. Il est possible de manger pour moins de 4 euros, si l'on ne prend qu'une salade et un dessert ou seulement le plat principal.

Il serait possible de mettre un distributeur automatique délivrant des barquettes à réchauffer au four microondes et des sandwiches. La possibilité d'un food-truck (camion restaurant) pourrait être envisageable une fois par semaine.

Il serait aussi possible d'ouvrir une salle de restaurant à prix CROUS à réserver 24h à l'avance.

Un restaurant CROUS avec une chaîne traditionnelle peut facilement servir 500 repas entre 12h et 14 h.

En conclusion, Mr Delmet nous informe qu'une autre commission vie de site sera sûrement programmée en novembre pour reparler des critères de répartition des places de parking.

4) Questions diverses :

Questions FSU

- 1) *Quels sont les déménagements prévus à court et moyen terme pour les services académiques en dehors de celui de Saurupt (DSDEN, IEN...).*

Les services de la DRAJES (Jeunesse et Sport) vont s'installer dans le bâtiment contenant actuellement la DAFCO (petit Saurupt) vers la mi-décembre. Ils représentent une trentaine de personnes. D'autre part deux circonscriptions vont déménager : Commercy le 7 février et Jarny lors du premier trimestre 2022.

- 2) *Quand pourrions-nous avoir accès à la badgeuse par Mozilla Firefox? (Impossibilité de consulter la badgeuse de chez soit en télétravail si Internet Explorer n'est pas installé sur l'ordinateur portable).*

Une réunion est prévue le 9 novembre qui abordera entre autres sujets celui-ci.

- 3) *Qui gèrera les congés pour les services interacadémiques : le ou la chef de division ou le la chef de division adjoint localement ?*

Tout d'abord le chef de service localement mais également le ou la chef de service interacadémique.

- 4) *Le lycée Poincaré, avec qui le rectorat avait passé une convention pour que les personnels de la DSDEN 55 puissent manger dans leur cantine, ne souhaite plus les accueillir. Une autre solution a-t-elle été trouvée ? Car cela met en difficulté certains personnels qui avaient pris l'habitude d'y manger le midi pour un tarif vraiment intéressant.*

Une convention est en cours de rédaction avec le Collège Theuriet, il y aura une salle particulière dédiée à la restauration des personnels souhaitant bénéficier de cette prestation.

Questions SNPTES

Lors du dernier CTSA de juillet il nous avait été précisé qu'un bilan chiffré des promotions sur liste d'aptitude et tableau d'avancement devait être publié dans partage. Pourrions-nous avoir accès à ce bilan ?

Ceci se fera lors d'un groupe de concertation qui donnera les bilans chiffrés pour les Lignes Directrices de Gestion mobilité et carrière.

.

Questions UNSA

Nos collègues nous sollicitent régulièrement sur le déménagement des services du Rectorat, de la DSDEN de la Meurthe-et-Moselle et de CANOPE sur le site de Saurupt. Ce déménagement suscite des inquiétudes et commence à générer des tensions. Est-il possible d'avoir un point sur l'état d'avancement des travaux et la date estimée du déménagement des services ?

La publication d'un échéancier prévisionnel qui préciserait la date de réception des travaux, les étapes du déménagement, l'ordre des services installés, les dates, le plan des bureaux serait le bienvenu. Nous suggérons de continuer la lettre d'information publiée sur Partage comme cela a été fait au début du projet ou plus simplement un article régulier dans Partage pour un partage d'information.

Nous sommes bien conscient(e)s qu'un chantier de cette ampleur rencontre de multiples aléas (crise sanitaire, incendie, retard de chantier, etc). La transparence est nécessaire pour garder la confiance des personnels.

Une lettre d'information abordant ces différents sujets sera bientôt diffusée.

Est-il possible d'avoir des précisions sur le remboursement partiel de la complémentaire santé des agents publics de l'Education nationale ? Comment les agents seront-ils informés de leur éligibilité, des formalités à accomplir ? A quel moment pourra-t-on avoir des informations pratiques ?

Un courrier explicatif sera envoyé à chaque agent. et quand le portail Colibris sera ouvert, il faudra faire sa déclaration en ligne pour toucher l'aide de l'état pour la mutuelle santé. Elle sera versée à partir du mois de janvier 2021.

Concernant l'indemnité de 2.50€ par jour de télétravail : qu'en est-il si la journée de télétravail est fractionnée en 2 demi-journées.

Elle sera versée sur la base de 2,50 euros par jour de télétravail.

Concernant le règlement du temps de travail au Rectorat notamment la pause de 20 minutes intégrée à la pause méridienne en cas de journée de travail sur site, qu'en est-il de son application aux journées en télétravail sur la journée ? Sur la demi-journée ?

Ce règlement ne s'applique pas en cas de télétravail.

Quel sera le montant du complément indemnitaire annuel pour les personnels ? Pour quelles catégories de personnel ?

Il devrait être de 500 euros pour tous les personnels ATSS.

Quelles sont les dates de fermeture des services (Rectorat et DSDEN) lors des congés de fin année ?

Du 25 décembre au 2 janvier inclus. La question qui se pose est de savoir si le rectorat sera ouvert ou pas le 24 décembre. Ceci n'est pas encore décidé.

Même question pour les congés d'été.

Ceci n'est pas encore déterminé.